



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2025-24

Objet : Convention aquapark été 2025

Monsieur le Maire de Lafrançaise ;

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant la volonté de la commune de développer des activités nautiques à la Vallée des loisirs

Considérant la proposition de la SARL O'Park,

DECIDE

- d'autoriser l'occupation du domaine privé à usage public pour une activité de parc aquatiques sur le lac de la Vallée des loisirs portée par la SARL O'Park représentée par Madame DUARTE Gaëlle pour la saison estivale 2025, moyennant une redevance d'occupation de 1% du chiffre d'affaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette activité.

Fait à Lafrançaise,
Le 20 mars 2025.


Le Maire

Thierry DELBREIL

